



Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
22 février 2005

Date de la convocation des conseillers:  
22 février 2005

point de l'ordre du jour :  
02 B

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 4 mars 2005

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Snel, Tonnar, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Welz, Codello, Zwally, Kersch, Grethen, conseillers,

Clement, secrétaire communal,

**Absents :** Spautz, échevin,

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Kulturfabrik a.s.b.l.; avenant

Vu la convention du 1<sup>er</sup> avril 2002 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Kulturfabrik a.s.b.l. ;

Vu l'avenant à la convention précitée signé en date du 23 décembre 2004 aux termes duquel les dispositions des articles 3, 4, 5, et 6 de la convention conclue en date du 1<sup>er</sup> avril 2002 entre les parties sont modifiées et un article 12 est ajouté ;

Considérant que l'avenant fixe le nouveau montant de la subvention allouée à la Kulturfabrik par le Gouvernement et la Ville d'Esch-sur-Alzette à partir de l'année budgétaire 2005 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e**  
**à l'unanimité**

l'avenant du 23 décembre 2004 à la convention du 1<sup>er</sup> avril 2002 l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Kulturfabrik a.s.b.l. .

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 04/03/2005  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,